



les amis de l'étang-la-ville

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

C.D.P.S.

N° 121 / MARS 2018 - 57^{ème} ANNÉE



SOMMAIRE

Page 2

Une étude
étonnante

Page 3

Vers un nouveau
mille-feuilles ?

Page 4

Le devenir du PLU

Page 4

Vœux du Maire

Page 5

Les emprunts
toxiques

Page 6

Et maintenant ?

Ce bulletin a été
préparé par :

Marielle Papeil-Lalande
Janine Thoma
Louis Chauvin
Jean-Jacques Lacheteau
Richard Thoma
Jacques Toutain

Le Comité de
Défense
et de Protection
Stagnovillois.

78620 L'ÉTANG-LA-VILLE
E-mail: comite@amis-letangla-ville.org

Maquette et mise en pages:
INFOGRAPHIE J.TOUTAIN
Tél: 06 44 17 18 25

Impression : M.I.M.M.
01 39 58 73 04

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marielle Papeil-Lalande
Présidente
Janine Thoma Vice-Présidente
Louis Chauvin Secrétaire Général
Chantal Righenzi Trésorière,
Alain Chambon
Pierre Domin
Philippe Delacourte
Jean Péchinot
Rodolphe Virantin

ÉDITORIAL

**Les amis de l'Étang, Comité de Défense et de Protection Stagnovillois :
la plus ancienne association de l'Étang...**

Pour ceux qui n'étaient pas nés...

Les Amis de l'Étang sont, depuis bientôt 60 ans, les défenseurs du cadre de vie que nous apprécions tous. Notre association, sous statut de la loi 1901, à but non lucratif et apolitique, a été créée le 29 juillet 1960.

Notre vocation est double :

- **défendre notre cadre de vie**, en veillant à la protection de notre héritage de village arboré entre ville et forêt, en nous impliquant dans les projets d'urbanisme, en travaillant avec l'ONF, en faisant des propositions pour l'amélioration de la qualité de la vie et la modernisation de la commune, tout en étant attentifs à la maîtrise de son évolution,
- **participer à sa vie culturelle et à la mise en valeur de son patrimoine** matériel et immatériel, en organisant des expositions des artistes locaux, en créant l'exposition 14-18, en éditant des livres sur l'histoire de notre village et les personnes qui l'ont marqué...

Ces axes rejoignent la conviction que nous appartenons à un écosystème multidimensionnel qu'il convient de respecter.

Au cours des années, l'association s'est impliquée soit directement soit indirectement dans la politique de la ville, avec des conseillers municipaux ou en participant à la révision du PLU.

Concrètement, elle est à l'origine du sauvetage du château de l'Étang (aujourd'hui, la mairie) voué à la démolition et à son inscription aux sites et monuments historiques d'Ile de France. Elle a participé à la rénovation du lavoir de la Montagne, des vitraux de l'église, la restauration de la fontaine St Pierre et de la Croix St Michel.

Dans sa dimension de préservation de son environnement, l'association a créé le Nettoyage de printemps, en collaboration avec l'école primaire, afin de sensibiliser les enfants à la responsabilité de chacun. Les portes ouvertes des ateliers d'artistes (11 éditions), les 48 salons des Arts et les 8 salons des créateurs permettent de rencontrer les talents locaux et de développer la vie culturelle.

Comme la majorité d'entre vous, nous avons été surpris, et choqués, par la décision soudaine du Maire d'engager, **sans concertation préalable avec la population**, une étude en vue d'une fusion/absorption de notre commune au sein d'une commune nouvelle dominée par St-Germain-en-Laye, faisant ainsi l'impasse sur :

- **La Démocratie de proximité**, celle qui fait qu'à L'Étang-la-Ville on connaît ses élus, Stagnovillois comme nous, avec lesquels nous partageons les mêmes préoccupations du quotidien ;
- **Notre Bassin de vie**, tout autant orienté vers Marly-le-Roi et Noisy-le-Roi que vers St-Germain-en-Laye;
- **La Communauté d'Agglomération St-Germain Boucles de Seine (CASGBS)**, qui existe bel et bien, et ouvre, aux petites communes, des perspectives d'optimisation des ressources dans la gestion du territoire;
- **L'Endettement des communes de St-Germain-en-Laye et de Fourqueux**, engluées dans le gouffre des emprunts toxiques du Sidru, et dont l'instruction des procès en cours n'incite pas à l'optimisme;
- **La Réforme de la fiscalité des collectivités territoriales** prévue pour 2020 et qui modifiera le paysage...

La Présidente

Commentaires sur les premiers résultats d'une étude « dirigée »... Étonnants !



« LA CONSTRUCTION NOUVELLE REPOSERA SUR LES RUINES DE 3 VILLAGES. SES BASES SERONT SOLIDES. ELLE SERA TRÈS ÉQUILBRÉE »

N'ayant pas d'informations directes par nos élus, nous nous sommes procurés les premiers résultats présentés aux 120 élus des 4 communes de l'étude « dirigée » réalisée par les étudiants de science Po et appelée « Accompagnement à la mesure des impacts de la création d'une commune nouvelle ».

Selon l'objectif poursuivi, l'étude s'est efforcée de trouver des similitudes aux 4 communes sur des thèmes aussi essentiels que :

- « **Des Communes agricoles et une Histoire royale** »

=> *C'est le cas de tout le territoire jusqu'à Versailles...*

- « **Des Catégories socio-professionnelles** » annoncées proches par les étudiants.

=> *A y regarder de plus près, l'Etang la Ville et Mareil, sont assez proches, Fourqueux plus éloigné, mais St Germain est très différent!*

- « **Des Bastions de droite** »

=> *Une première! C'est le cas de tout le département !*

- « **Une Ouverture internationale** »

=> *seul le lycée international est mentionné, avec uniquement 5% en provenance de l'Etang la Ville et 5% de Mareil. Pas très représentatif d'une population !*

En quoi toutes ces généralités servent-elles les intérêts de notre commune ????

L'identité commune, visiblement recherchée par les étudiants, n'a pas fait l'unanimité auprès des élus... avec des réponses partagées à 50/50.

La façon de vivre dans les 4 villes fait apparaître des différences notamment sur les bassins de vie. Il semble que les étudiants aient découvert ce que la population sait depuis longtemps : Mareil, L'Etang et Fourqueux sont des villages et St Germain (la sous-préfecture des Yvelines, faut-il le rappeler ?), une ville !!!!

Ils semblent avoir également découvert que, dans un même lieu d'habitation, on se fait des amis mais que l'on n'y a pas toujours sa famille !! C'est sans doute primordial pour étudier les enjeux d'une fusion de communes ???!!!

A la question : A quelle fréquence vous rendez-vous dans une des trois autres communes, quel que soit le motif de votre visite ? la réponse est que, dans les villages, on se rend plus souvent dans une commune limitrophe... ?!

Et si l'on ajoutait Marly le Roi ou Noisy-le-Roi à la liste des com-

munes dans lesquelles les stagnovillois se rendent régulièrement ?...

Où l'on découvre également que les villages ont moins d'équipements que la sous-préfecture... étonnant ?

Question suivante : Dans la situation des finances publiques actuelle et à venir, il est indispensable de penser les équipements et les services à l'échelle du bassin de vie ?

On est tous d'accord ! Sauf que d'autres moyens existent pour mutualiser les moyens : accord avec d'autres communes pour les moyens techniques, groupements d'achat, syndicats, communauté d'agglomération... Tout cela existe déjà !

Les élus ont été également interrogés sur leur perception : Créer une commune nouvelle permettrait de mieux défendre les intérêts du territoire au niveau intercommunal, départemental et régional.

En quoi les élus interrogés ont-ils les compétences pour répondre à cette question ? Sur quelles bases peuvent-ils répondre? Est-ce une « croyance » que de penser que ce serait mieux?

A la question : La mutualisation entre les 4 communes permettrait de maintenir les services publics sur le territoire :

Les élus de L'Etang ont répondu plutôt NON !

A la question : Ce projet constitue une menace pour l'identité de votre commune :

Les élus de L'Etang ont répondu plutôt OUI !

A la question : Il y a un risque, avec la création d'une commune nouvelle, d'augmentation de la fiscalité locale :

Les élus de Mareil ont répondu plutôt OUI

A la question : Dans le cadre d'une commune nouvelle, il serait plus difficile de préserver le cadre de vie de votre commune :

Les élus de L'Etang et de Fourqueux ont répondu plutôt OUI

A la question : Quelles sont d'après vous les principales craintes que risque de faire naître ce projet chez les habitants de votre commune ? (question ouverte) :

Les élus de l'Etang ont répondu :

- perte d'identité
- perte d'autonomie
- urbanisme, cadre de vie
- démocratie locale
- service public

Nos élus auraient-ils enfin un sursaut de réalisme ?

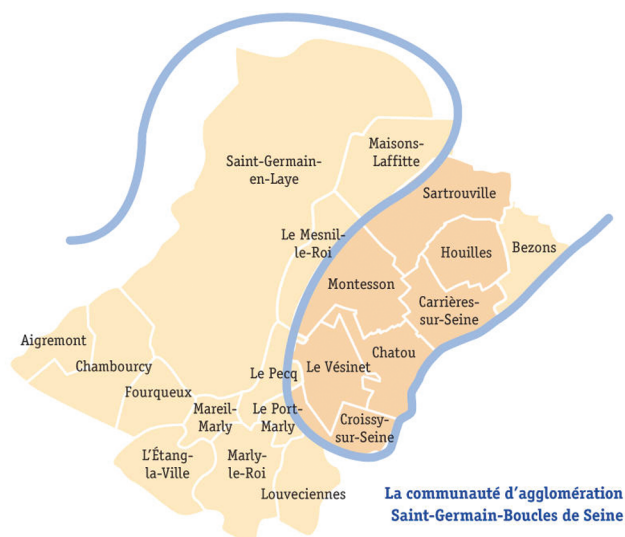


Communauté d'agglomérations, Communauté de communes, communes nouvelles ? Vers un nouveau « mille-feuilles » ?

Le projet de création (fusion) de « commune nouvelle » annoncé par les 4 maires incite à se poser une question fondamentale : est-ce bien nécessaire ? Et une question subsidiaire : Pourquoi tant de précipitation à vouloir créer une nouvelle entité qui serait redondante avec d'autres structures similaires déjà existantes.

Suite à la refonte des cartes de l'intercommunalité voulue par l'état, la commune de L'Etang-la-Ville s'est vue incorporée dans la "Communauté d'Agglomérations St-Germain - Boucles de Seine" (CASGBS), ensemble regroupant 20 communes et environ 335.000 habitants. Elle englobe notamment les villes de Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux, Mareil-Marly et L'Etang-la-Ville mais aussi Marly-le-Roi.

Une communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) français à fiscalité propre, qui prévoit une importante intégration des communes membres.



Cette Communauté d'agglomération dispose de **compétences obligatoires** :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

Et **3 compétences optionnelles**, parmi : voirie, assainissement, eau, cadre de vie, équipements culturels et sportifs, action sociale. Elle peut en outre exercer des compétences que les communes lui transfèrent. Le conseil de communauté peut aussi définir des compétences qui sont "d'intérêt communautaire", afin d'élargir le champ d'intervention de la communauté.

Et une « **commune nouvelle** » ?

Une commune nouvelle est un ensemble issu de la fusion de plusieurs communes préexistantes. Ce statut de commune nouvelle a été créé par l'article 21 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Cette forme de « fusion » était

surtout destinée par le législateur à favoriser le regroupement de « petites » communes rurales.

Dans cet imbroglio de communautés territoriales, n'eût-il pas été opportun de consulter la population avant de foncer dans un projet de « commune nouvelle ». **D'autant que la communauté d'agglomérations a des compétences qui recouvrent celles avancées par les maires pour leur projet.**

Dans ce contexte, nous avons la légitimité de nous poser la question : « Quel avantage L'Etang-la-Ville retirerait-elle d'une « commune nouvelle » ?

Cette « commune nouvelle » ne serait-elle pas une nouvelle couche ajoutée au mille-feuilles administratif qui, pour L'Etang-la-Ville, n'apporterait rien de plus que la CASGBS et ne ferait qu'alourdir un processus de décision?

Au sein de cette Communauté d'Agglomérations, les communes sont représentées par des élus désignés par les Conseils municipaux, au prorata du nombre d'habitants. Afin de ne pas trop spolier les petites communes, un minimum de représentants directs leur est attribué (en l'occurrence, 2 pour L'Etang, 1 pour Mareil, 2 pour Fourqueux et 10 pour St Germain). Dans le cas d'une « commune nouvelle » nos votes directs dans la CASGBS disparaîtraient au profit de Saint-Germain-en-Laye.

Un des arguments mis en avant par les Maires promoteurs du Projet de fusion serait de "peser" davantage au sein de la Communauté d'Agglomérations. Saint-Germain prendrait certes du poids, mais

En quoi les intérêts de L'Etang-la-Ville seraient-ils mieux défendus au sein d'une « commune nouvelle » elle-même dépendante de la Communauté d'agglomération?

pour nous, ce serait la disparition.

Point n'est besoin de commune nouvelle pour unir les votes de L'Etang-la-Ville à ceux de St-Germain là où l'intérêt est commun. Mais il est beaucoup de domaines où les intérêts de développement économique, de transports, d'aménagement du territoire, de mutualisation de services publics, de la qualité de vie, etc ... de L'Etang-la-Ville divergent de ceux de St-Germain.

Les mairies d'Issy les Moulineaux et de Boulogne Billancourt ont suspendu leur fusion, attendant à juste titre le retour aux urnes en 2020.

Alors, dans ces conditions, il n'y a qu'une seule voie raisonnable :

“refuser ce projet de « commune nouvelle »”.

Il sera temps de reposer cette question lorsque la nouvelle fiscalité territoriale sera connue en 2020. Ce sera alors le moment faire une étude objective et non orientée des avantages et inconvénients d'une fusion de communes au sein de la communauté d'agglomération dont nous faisons partie.

Que deviendra notre PLU ?

Quel avenir pour le PLU de l'Etang-la-Ville, en cours d'élaboration ?

Que vont devenir les orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) soigneusement élaborées en commissions ?

- La constitution d'un cœur de ville animé, cohérent et continu, tant dans sa dimension urbaine que paysagère ?
- Le choix d'espaces qui répondraient aux besoins de mixité sociale tout en respectant une structure urbaine équilibrée et le cadre environnemental spécifique de la commune ?
- La valorisation du caractère de village, du patrimoine et de l'environnement d'exception de la commune ?



Faudra-t-il s'en remettre au bon vouloir des élus St-Germainois pour dégager les financements requis et la protection de notre site particulier entre ville et forêt ?

Le samedi 10 février, le Bureau d'Etude Espace Ville a présenté le projet PADD et Cœur de Ville aux côtés de Gilbert Arnaud et de Sylvie Seng. Le planning de mise en œuvre a été annoncé : Arrêt de l'instruction du PLU au conseil municipal de juin 2018, enquête publique en septembre, approbation au conseil municipal du 2 décembre. L'objectif étant que le PLU soit approuvé avant le 31 décembre 2018.

Tout cela est très bien mais dans le cas d'une fusion de communes QUI décidera ?

Pour la communauté d'agglomérations (CASGBS) l'ensemble des élus a décidé de conserver la compé-

tence PLU, donc chaque commune garde ses compétences pour son PLU. Il n'y a pas de PLUI (PLU Intercommunal) CASGBS.

Mais ATTENTION : dans le cas d'une commune nouvelle, il suffit qu'UNE SEULE des communes fusionnées décide de réviser son PLU pour que l'ensemble de la nouvelle commune lance un PLU commun. Dans ce cas le PLU « 2018 » de l'Etang la Ville deviendrait caduque de facto.

Les bons vœux de M. le Maire

Lors du conseil municipal du 19 Décembre, devant le public largement présent dans et hors la salle du conseil, M. le Maire a rappelé aux visiteurs qu'ils n'avaient pas droit de parole et a éludé les questions posées par les conseillers d'opposition sur son projet de fusion en promettant :

"Je répondrai à toutes vos questions lors de la cérémonie des vœux le 27 Janvier, et d'ailleurs pour que nous soyons plus à l'aise dans la salle, et entre nous, il n'y aura pas l'aéropage habituel des personnalités extérieures à la commune".

Fort de cette belle promesse, M. le Maire a néanmoins invité ses collègues Maires des communes de l'Intercommunalité et d'autres personnalités.

Discours convenu de lui seul : présentation du patrimoine immobilier de L'Etang-la-Ville et jolies photos de l'Etang sous la neige.



Dès lors, questions et remarques commencent à fuser : « Et le projet de fusion ? » lance un participant, « A quand un référendum ? » lance un autre, « Les habitants de l'Etang ont des inquiétudes sur votre projet, et quelques questions à vous poser », continue un troisième. L'indiscipline s'installe. "Nous voulons un débat démocratique", continue un conseiller municipal de l'opposition. M. le Maire fait remarquer que toutes ces personnes qui l'interrompent sont aussi

«impolies que des invités qui mettraient les pieds sur la table du salon lors d'un apéritif chez lui.» Rappelons que ces vœux sont financés par nos impôts... Les stagnovillois qui étaient venus nombreux pour poser des questions et obtenir des réponses s'en sont retournés chez eux bien frustrés et sans réponse sur l'avenir de leur village ! Cela avait coupé l'appétit à plus d'un !



Oui, les emprunts toxiques existent bel et bien !

Saint-Germain-en-Laye et Fourqueux (pas l'Etang-la-Ville) font partie des 15 communes membres du SIDRU (Syndicat Intercommunal de Destruction des Résidus Urbains).

Dans les années 90, le Sidru contracte un premier emprunt de 49 Millions d'Euros, à taux fixe (5%), destiné à la construction de l'incinérateur « Azalys » (Carrières-sur-Seine).

Entre 2003 et 2007, estimant ces taux trop élevés, son Président de l'époque, Emmanuel Lamy, Maire de St-Germain-en-Laye, décide de « swaper » (échanger) cet emprunt avec la Banque allemande Depfa, contre un emprunt incluant une formule spéculative complexe de calcul du taux. Parallèlement à ce contrat « swap » avec la Banque Depfa, le Sidru, dans le cadre « d'une gestion active de sa dette », a eu recours à plusieurs autres contrats dits « contre- swap » avec la Banque Natixis, afin de tenter de s'affranchir de payer des taux d'intérêt pouvant atteindre 30 à 50%.

En 2011, dans une tentative pour dénoncer son Contrat avec la Banque Depfa, le Sidru a arrêté le paiement des intérêts à Depfa.

En 2016, il perd son procès en appel contre Depfa et est condamné à lui payer 20,5 Millions d'Euros, pour le 31

décembre 2017, mais non réglés à ce jour. Le jugement est sans concession pour les responsables du Sidru, «contractant éclairé en la personne de son directeur Emmanuel Lamy, énarque, chef de mission au Ministère des Finances.

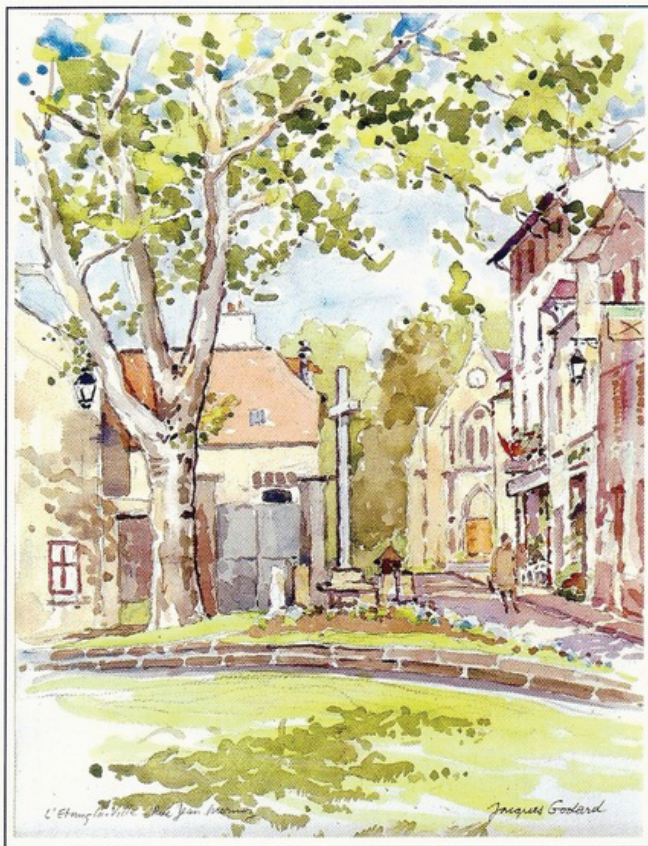
En 2015, le Sidru a dénoncé le Contrat avec la Banque Natixis, et arrêté le paiement des intérêts. Sous peu, se tiendra l'audience de première instance contre la Banque Natixis, dont le remboursement est actuellement évalué à 44 millions d'euros.

Notons pour conclure que la commune de l'Etang-la-Ville, n'étant pas membre du Sidru, n'est actuellement aucunement liée à ces emprunts « toxiques ». De fait, elle a utilisé les services d'un autre centre de traitement des déchets, le SIDOMPE (www.sidompe.fr/) dont nous sommes satisfaits.

En fusionnant avec St-Germain-en-Laye et Fourqueux deviendrions-nous aussi responsables de ces emprunts toxiques du Sidru ?

Que diable irions-nous faire dans cette galère ? (Molière)

ET MAINTENANT ?



L'Étang la Ville

À mettre dans vos agendas

Portes ouvertes des ateliers d'artistes - les 9 et 10 juin 2018

49^{ème} Salon des Arts - Du 12 au 15 octobre 2018

8^{ème} Salon des Créateurs - les 24 et 25 novembre 2018

Les questions soulevées dans notre courrier du 16 janvier aux Stagnovillois et à leurs élus, n'ont pas reçu la moindre réponse. Le débat public réclamé n'est toujours pas prévu. Les pétitions sont ignorées.

La prochaine étape, c'est le bilan de la première phase de l'étude « dirigée », fin avril, afin de « fixer le périmètre de fusion et décider de la poursuite de l'étude », autrement dit, enclencher le premier étage du processus de fusion. Nous avons tout à craindre de la décision que prendront nos élus.

Avec nous, posez à vos élus les questions qui nous préoccupent tous, parlez-en autour de vous, informez les indécis de tous les enjeux.

Nous vous proposons ci-dessous un courrier avec une série de questions que vous pouvez adresser directement à vos élus, mais en l'envoyant aux Amis de l'Étang qui transmettront à qui de droit.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom, Prénom).....

Adresse **courriel:**

Déclare adhérer au Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.

À cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation de 20 Euros pour l'exercice 2018 (membres bienfaiteurs à partir de 30 Euros).

L'Étang-la-Ville, le

Signature :.....

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois - 14 Rte de St Germain - L'Étang-la-Ville 78620

Nom -----

Adresse -----

Aux Conseillers Municipaux
Mairie de L'Etang-la-Ville
C/O Amis de L'Etang - CDPS
14 route de St Germain
78620 L'Etang-la-Ville

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

L'étude de rapprochement de communes, dont vous avez voté en décembre dernier le principe, est actuellement en cours et doit donner lieu à un premier bilan fin avril.

Le cadre restrictif et imposé de l'étude, ainsi que son calendrier accéléré, ont provoqué chez les stagnovillois une indignation légitime et toute une série de questions, qui n'ont pu être posées lors de la séance de vœux du Maire, et pour lesquelles nous attendons toujours des réponses :

Questions générales

- *Pourquoi ce projet n'a-t-il pas fait l'objet d'une consultation démocratique des habitants ?*
- *Pourquoi ignorer les Compétences et la Motivation des Stagnovillois dans l'animation de la vie de leur village ?*
- *Pourquoi exclure Marly-le-Roi et Noisy-le-Roi qui font partie de notre bassin de vie autant que St-Germain-en-Laye ?*
- *Pourquoi vouloir dupliquer les compétences de la Communauté d'Agglomération St-Germain Boucles de Seine (CASGBS) ?*
- *Pourquoi avoir passé sous silence L'Endettement des communes de St-Germain-en-Laye et de Fourqueux, engluées dans le gouffre des emprunts toxiques du Sidru, et dont l'instruction des procès en cours n'incite pas à l'optimisme ?*
- *Pourquoi ne pas attendre de connaître les résultats de la Réforme de la fiscalité des collectivités territoriales prévue pour 2020 et qui modifiera le paysage le paysage fiscal de toutes les communes de France ?*

Questions plus spécifiques touchant la vie à l'Etang :

- *Quels seront les impacts sur notre école primaire ?*
- *Devrions-nous déjà aligner nos rythmes scolaires sur ceux de St Germain ?*
- *Quelles priorités seront données aux transports locaux, et notamment à la ligne L ?*
- *Quel sera l'impact sur le cadre arboré de notre ville ?*
- *Comment sera organisée la répartition des logements sociaux ?*
- *Quel impact sur les activités associatives et l'avenir de certaines associations qui ont des antennes dans plusieurs villes (CLEV, AVF, etc.) ?*
- *De qui dépendra la gestion des salles communes ?*
- *Il a été question du PLU. Comment sera gérée la délivrance des permis de bâtir ?*
- *Qui contrôlera effectivement le respect des normes ?*
- *Comment seront gérés les recours ?*
- *Quel sera l'impact sur nos commerces déjà peu nombreux ? Certains commerçants sont inquiets.*
- *Que deviendra notre marché ?*
- *Quel sera l'avenir de notre bureau de Poste aux horaires déjà réduits ?*
- *Les stagnovillois devront-ils, à l'instar de la Poste, subir un service administratif réduit ?*
- *La police municipale mutualisée impliquera-elle un élargissement du commissariat central ?*

*Dans ces conditions d'incertitude et devant un calendrier irréaliste, nous vous demandons de **voter contre ce projet** de commune nouvelle et ne saurions comprendre votre persistance dans ce projet qui va à l'encontre de la volonté de très nombreux Stagnovillois*

Signature -----



